

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 juin 2023 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

<u>Étaient présents</u>: Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, , Sébastien RUFFRAY, Franck CHARON, Amélie JOURNAUX, Sophie HALLAY, Nathalie GANDON, Alain-Michel BERY, Grégory MAIN, Marc RAVANEL

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Françoise FERNANDES a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Lucie BOULANGER a donné pouvoir à Franck CHARON
- Christine LUCAS a donné pouvoir à Sébastien RUFFRAY
- Anthony GAUTIER a donné pouvoir à Christelle MINARD

Absents excusés: Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 2

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 7 juin 2023.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Ordre du jour

Conseil Municipal du 11 avril 2023

Finances:

- > Information sur les finances de la commune
- Délibération sur la tarification des locaux du 43 rue du Dr Taugourdeau
- ➤ Information sur l'existence de placements financiers des collectivités
- > Délibération sur le régime de TVA pour la location des salles des fêtes
- Délibération modificative sur le régime de la taxe d'aménagement

Travaux

- ➤ Délibération autorisant l'attribution du marché pour la création d'un espace sportif intergénérationnel
- Information sur le projet de programmation pour la maison des associations
- > Information sur les travaux en cours
- Information sur le projet d'aménagement autour de la ferme du Pizay
- Information sur la situation de l'aire de jeux de Moreaulieu

Urbanisme

- ➤ Information sur l'avancement du projet Bourg-Centre de Tremblay-les-Villages
- Délibération sur le périmètre de l'aménagement foncier de Boullay-les-Deux-Eglises, Puiseux, Tréon

Ressources Humaines

Information sur le projet de réorganisation des services et de mutualisation municipaux

<u>Comptes rendus</u> suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

5 rue de Châteauneuf

28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

FINANCES

Information sur les finances de la commune

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la situation budgétaire de la collectivité pour la moitié de l'exercice 2023.

Proposition de tarification des locaux situés 43 rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par une délibération du 7 juin 2023, elle a été autorisée à signer un contrat de bail concernant le local commercial situé 43 rue du Dr Taugourdeau.

Le projet autour de ce local consiste dans la création d'un site regroupant divers professionnels autour de la thématique du sport et du bien-être.

Ces différents professionnels pourront être accueillis au sein de quatre espaces de différentes surfaces.



Le coût d'exploitation est estimé à 1 036 € par mois et comprends :

ie ie

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

- Le loyer versé au propriétaire 565 €
- Les charges (eau, électricité, ordures ménagères) 205 €
- La gestion administrative (facturation, gestion des contrats, ...) 100 €
- L'amortissement des travaux de remise en état (6 000 € amortis sur 72 mois) 83 €
- L'amortissement du mobilier (3 000 € sur 36 mois) 83 €

Un loyer proratisé au regard de la surface est proposé en conséquence :

Local n°1 (28m²): 440 € / mois
Local n°2 (18 m²): 283 € / mois
Local n°3 (11m²): 173 € / mois
Local n°4 (9m²): 141 € / mois

Afin d'offrir plus de souplesse aux locataires, il est également proposé d'établir un tarif à la journée. Il est proposé de retenir la tarification suivante :

Local n°1 (28m²): 31 € / jour
Local n°2 (18 m²): 20 € / jour
Local n°3 (11m²): 12 € / jour
Local n°4 (9m²): 10 € / jour

Enfin, il est proposé d'établir également une tarification pour le ménagé des espaces communs (sanitaires et dessertes) dans les conditions suivantes :

- 162 € par mois pour l'ensemble du site
- 2 passages par semaine
- Nécessité d'obtenir l'accord de l'ensemble des locataires
- Répartition des frais au prorata du temps du nombre de jours occupés

Information sur l'existence de placements financiers pour les collectivités

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la place possibilité offerte aux collectivités de réaliser des placements financiers dans certaines conditions. En effet, il s'agit là d'une dérogation à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor et dans ce cadre, les seuls placements autorisés le sont dans la sphère du Trésor, c'est-à-dire auprès de l'Etat.

De même, la collectivité n'est pas libre des fonds qu'elle peut choisir de placer. Seuls sont éligibles au placement les fonds issus des libéralités, de l'aliénation de biens du domaine ou de recettes exceptionnelles (indemnités d'assurance par exemple).

Deux types de placements sont possibles :

- Le compte à terme (placement courte durée de moins de 12 mois, simple et sans risque)
- Les obligations assimilables du Trésor (durée de 7 à 50 ans)

Sur les exercices budgétaires 2022 et 2023, la commune de Tremblay-les-Villages va céder des biens du domaine à hauteur de 241 000 €. Il peut donc être intéressant de réfléchir au placement



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

de ces sommes pour une durée de 12 mois dans le cadre d'un compte à termes. A titre informatif, les intérêts générés dans les conditions actuelles sont estimés à 8 000 €.

De manière générale, les membres du conseil municipal font état de leur intérêt pour ce type de produits.

Madame Nathalie GANDON souhaite savoir les intérêts issus de ce type de placement sont utilisables librement par la collectivité.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

DCM 2023.07.04.01 : Délibération sur le régime de TVA applicable pour la location des salles des fêtes

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la location des salles des fêtes aux particuliers, la collectivité réalise une activité commerciale. Cette activité est, par conséquent, susceptible d'être assujettie à la TVA.

Néanmoins, des exonérations existent lorsque le chiffre d'affaires généré par l'activité est inférieur à un seuil donné.

En l'occurrence, le seuil applicable est établi à 36 800 € et le montant des locations en 2022 était de 9 000 €.

Il est donc proposé de délibérer pour assujettir la commune au régime de la franchise en base de TVA.

Cela signifie que la commune reste juridiquement assujettie mais qu'elle est exonérée du fait du faible montant de chiffre d'affaires associé à l'activité.

Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Assujettie l'activité « location de salles des fêtes » au régime de franchise en base de TVA
- ➤ Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce régime de TVA

DCM 2023.07.04.02 : Délibération modificative sur le régime de la taxe d'aménagement – modifie la délibération du 6 décembre 2022

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise le 6 décembre 2022 en vue d'organiser, conformément aux dispositions légales, le partage des produits issus de la taxe d'aménagement entre la commune et l'intercommunalité.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Néanmoins, suite à une évolution de la loi, le partage de la taxe est redevenu facultatif et non plus obligatoire.

En conséquence, et conformément à la délibération prise par le conseil communautaire, Madame le Maire propose de modifier la délibération du 6 décembre 2022, et plus spécifiquement en supprimant les points 1 et 2 et en fixant les règles de partage de la taxe comme suit :

« Les modalités de partage suivantes retenues à partir du 1^{er} janvier :

Pour des opérations d'ensemble représentant un volume important de nouvelles constructions ou de réaménagements ayant un impact fort pour une commune ou pour la communauté d'agglomération, une répartition dont le taux fera l'objet d'un accord entre la commune et l'agglomération, pourra être proposée par le bureau communautaire. La convention de répartition de la taxe d'aménagement sera, dans ce cas, soumise à l'approbation du conseil communautaire après avis du bureau communautaire. »

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal :

Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve la modification des modalités de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement selon les modalités arrêtées ci-dessus et ce à partir de l'exercice 2024.

TRAVAUX

DCM 2023.07.04.03 : Délibération autorisant l'attribution du marché pour la réalisation d'un espace sportif intergénérationnel

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du budget 2023, il est prévu la création d'un espace sportif intergénérationnel comprenant un terrain multisport, des équipements de renforcement musculaire (vélos elliptiques, barre de traction...), des jeux pour les jeunes et des équipements de convivialité.

Il est rappelé qu'un budget de 119 000 € HT a été prévu pour cette opération. Une consultation va être passée dans les prochaines semaines pour la réalisation de ce projet.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de procéder, à l'issue de la phase de consultation, à l'attribution du marché et ce dans la limite des 119 000 € HT inscrit au budget.

5 rue de Châteauneuf

28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Pour: 17 Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➤ Autorise le Maire à procéder à l'attribution du marché pour la création d'un espace sportif intergénérationnel dans la limite de 119 00 € HT.
- ➤ Autorise le Maire à signer les contrats, actes d'exécution et documents en lien avec cette consultation
- > Soumet son accord à une présentation préalable devant la commission des travaux

Information sur le projet de programmation pour la maison des associations

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien presbytère en maison des associations, une mission de programmation a été engagée pour a définir les besoins de travaux. Le bureau d'étude Vade Mecum a été invité à présenter devant le conseil municipal le bilan de ses travaux.

Le bureau d'étude commence par un présenter le diagnostic du bâtiment ainsi que le bilan des échanges avec les associations utilisatrices du site.

Des différents éléments recueillis, tant sur les besoins des utilisateurs que sur la nature du bâtiment lui-même, il a été dégagé un scénario de travaux.

Ce scénario prévoit notamment :

- L'utilisation du bâtiment sur ses trois niveaux (RDC, étage, grenier)
- La création de pièces de différentes volumétrie (de 8 à 45 m²)
- Le réaménagement de l'annexe (ancien bucher)
- L'aménagement paysager et la valorisation par la lumière du jardin
- La réfection du mur d'enceinte

L'ensemble des travaux seront réalisés dans une perspective de sobriété énergétique.

Il est également nécessaire de rappeler que l'ancien presbytère de Tremblay se situe dans le périmètre des ruines du château qui sont classées monument historique. Cet élément devra donc être pris en compte dans la réalisation des travaux sur le bâtiment.

Au total, le projet a été estimé (en incluant les frais de maître d'œuvre d'assistante à maîtrise d'ouvrage, les divers frais d'étude, les imprévisions et les révisions de prix) à 1 000 000 € HT.

Après cette présentation, Monsieur Alain-Michel BERY souhaite savoir si la proposition, incluant la création d'un ascenseur, permettra de desservir le grenier avec le même ascenseur.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par la négative en indiquant que l'ascenseur desservira uniquement le 1^{er} étage. Dans la mesure où la structure du bâtiment ne permet pas d'amener

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

l'ascenseur dans le grenier, seul des locaux dits privatifs (bureau notamment) seront aménagés dans les combles.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint précise également que, dans la mesure où certaines pièces seront utilisées pour des cours de musique, il a été demandé que soit réalisé un traitement adapté du point de vue acoustique.

Monsieur Marc RAVANEL souhaite savoir de quelles subventions la commune pourra bénéficier pour la réalisation d'un tel projet.

Madame le Maire répond que ce projet s'inscrira dans la convention Bourg-Centre dont bénéficiera Tremblay-les-Villages. Par conséquent, pourront être sollicités tous les fonds intégrés dans ce dispositif qui est abondé par l'Etat, la Région et le Département.

S'agissant du périmètre des travaux, ils incluent la possibilité de traiter les parking à proximité du cimetière afin d'améliorer la capacité de stationnement. Dans l'hypothèse de la création de parking végétalisés afin de limiter l'imperméabilisation des sols, Monsieur le 3ème Adjoint fait part de ses réserves quant à la capacité à garder ces espaces végétalisés.

Information sur les travaux en cours

Création du réseau d'assainissement séparatif

Dans le cadre des travaux d'assainissement, il est prévu de reprendre la totalité de la chaussée de la rue de la Croix Blanche. Un problème se pose encore concernant la réfection d'un ralentisseur PMR car le prix n'est pas en cohérence avec le contrat.

S'agissant des plannings d'intervention, les délais sont tenus par l'entreprise.

Restauration du clocher de l'église

Les travaux sont encore dans la phase de montage de l'échafaudage. Cette étape est presque terminée et permettra ensuite de laisser la place à l'entreprise de couverture qui va totalement découvrir le clocher.

Amélioration énergétique des bâtiments communaux

Les travaux d'amélioration énergétique sont en bonne voie d'avancement. En effet, le clubhouse est à présent terminé et les travaux d'isolation sont en cours sur la salle des fêtes de Tremblay. Les pompes à chaleur seront installées durant les vacances d'automne.

Réaménagement de la rue de la Louvière

Les travaux de réaménagement de la rue de la Louvière vont débuter, à partir du 17 juillet, avec lap ose des bordures pour une durée d'environ 2 semaines. Les enrobés seront réalisés pour leur part à la fin du mois d'août.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Travaux sur le mur du cimetière de Tremblay

Les travaux sont en cours avec la réfection d'une partie du mur, du chapeau et du portail ainsi que la pose d'un nouveau portail.

> Suppression de deux points noirs paysagers

Les travaux de destruction du puits et de l'arsenal de Theuvy ont été achevés. La destruction de l'ancien puits de Theuvy permet d'envisager une requalification du site avec des aménagement paysagers.

Information sur le projet d'aménagement autour de la ferme du Pizay

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal qu'il va être nécessaire pour la commune d'envisager le déplacement des services techniques municipaux dans la perspective du projet bourg-centre.

Parallèlement, il est avéré que du foncier est disponible dans le périmètre de la ferme du Pizay situé dans la zone du Pizoteau et que ce foncier contient notamment une friche.

Une étude est donc en cours avec l'Agglo du Pays de Dreux afin d'analyser le potentiel des parcelles en question et notamment la faisabilité d'une reconversion de la friche incluant, entre autres, le nouveau centre technique municipal.

S'agissant de ce projet, Monsieur le 1^{er} Adjoint questionne également l'utilisation de la mare. Celle-ci est actuellement utilisée pour récupérer des eaux de pluie issues du domaine communale et il est nécessaire de conserver cette mare.

Information sur l'aire de jeux de Moreaulieu

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait que l'aire de jeux de Moreaulieu est en mauvais état et que par conséquent et à la demande du bureau de contrôle, il va être nécessaire d'enlever les éléments qui s'y trouvent, à savoir le pourtour du terrain de pétanque ainsi que les panneaux de basket.

Une réflexion va être engagée en conséquence pour le réaménagement de l'aire de jeux avec des équipements aux normes.

Monsieur Marc RAVANEL indique que l'aire de jeux est utilisé, il est donc important qu'elle puisse être remise en état.

S'agissant des projets de travaux, Monsieur Franck CHARON souhaite savoir des travaux sont prévus pour la réfection des nez de marche de la salle cassés de la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative en indiquant que les devis ont été fait et qu'il convient maintenant de les comparer avant attribution.

Monsieur Franck CHARON demande également si quelque chose va être fait pour réparer la porter de de la même salle des fêtes.



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond que sur ce point aussi, une solution est en cours d'étude.

Concernant les travaux à Chêne-Chenu, Monsieur le 1^{er} Adjoint informe également le conseil municipal que le cahier des charges a été finalisé pour la création des entrées charretières à Chêne-Chenu. La consultation va être lancée prochainement.

URBANISME

Information sur l'avancement du projet Bourg-Centre de Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, depuis 2020, la commune de Tremblay-les-Villages s'est engagées dans le dispositif de revitalisation « Bourg-Centre » porté conjointement par le département, l'Etat, la région et la banque des territoires.

Dans le cadre de ce projet de revitalisation, il va être nécessaire de conventionner, en 2024, avec les différents partenaires, afin d'acter le contenu du programme de revitalisation de Tremblay-les-Villages.

Outre les éléments importants que sont le réaménagement de la maison des associations ou la requalification des espaces publics, en enjeu important est concentré sur le développement du commerce et du logement en cœur de village. Cette opération implique plusieurs étapes :

- L'acquisition du foncier qui n'appartient pas encore à la commune
- La libération du foncier avec la démolition de tout ou partie du bâti
- L'aménagement du foncier (divisions, création des voies et réseaux)
- Commercialisation des lots

Ces différentes étapes impliquent une technicité et des moyens financiers importants. Par conséquent, une réflexion est en cours sur les modalités de portage les plus adaptées pour la réalisation ce projet. En effet, plusieurs outils juridiques peuvent être mis en œuvre et il convient de choisir le plus adapté pour ces différents niveaux d'opération.

Madame le Maire fait également part de son souhait de solliciter l'Agglo du Pays de Dreux au titre du service commun, pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est cette mission qui va concourir au choix d'un maître d'œuvre ou d'un concessionnaire par exemple.

Madame le Maire informe également les membres du conseil municipal qu'un comité technique s'est tenu le 22 juin en présence des différents partenaires Bourg-Centre afin d'envisager les financements possibles à l'appui des différents projets portés par la collectivité sur les 3 prochaines années.

Le tableau ci-dessous présente un état des projets envisagés pour les prochains exercices ainsi qu'une prévision de financement.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

		2024	2025	2026	2027	TOTAL
	Autofinancement	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 000 000 €
	Emprunt			500 000 €		500 000 €
*e5	Excédent reporté	464 385 €	831 554 €	400 894 €	232 643 €	1 929 476 €
Receites	Subventions	481 431 €	871 719€	552 764 €	222 429 €	2 128 343 €
`	dont Subventions - FDI	37 485 €	217 413 €	174 930 €	222 429 €	652 257€
	FCTVA	80 000 €	80 000 €	150 000 €	150 000 €	460 000,00€
	TOTAL	1 525 816 €	2 283 273 €	2 103 658 €	1 105 072 €	7 017 819 €
	Solde (recettes-dépenses)	- 0€	0€	- 0€	- 0€	- 0€

	Projet d'investissement	2024	2025	2026	2027	TOTAL
	Vidéoprotection - 4	19 200 €				19 200 €
	Réfection couverture mairie + isolation	91 120 €				91 120 €
	Opération sport - pump track	- €		120 000 €		120 000 €
	Acquisitions foncières + démolition	486 697 €				486 697 €
	Gros entretien de couverture sur les églises	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
	Réaménagement rues châteauneuf	- €	- €	177 247 €	- €	177 247 €
	Esplanade Mairie	- €	300 000 €	192 247 €		492 247 €
	Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère	200 000 €	760 000 €			960 000 €
	Réaménagement rue des sablons et rue de Dreux	- €			315 000 €	315 000 €
	Entrées de porte en enrobé - Bilheux (63 portails, 14 portillons)	- €		50 000 €		50 000 €
	Entrées de porte Gironville (≈15)	- €			15 000 €	15 000 €
	Entrées de porte Moreaulieu (≈10)	- €	10 000 €			10 000 €
	Entrées de porte Neuville (??)	- €				- €
é	Réhabilitation logement d'urgence, coworking et archives	- €			20 000 €	20 000 €
Depense	Création de liaisons douces	- €				- €
Oper	Exhumation de 10 concessions cimetière 6 Chêne-Chenu	3 800 €				3 800 €
	Création d'un columbarium à Chêne-Chenu		20 000 €			20 000 €
	Création d'un columbarium à Ecublé				20 000 €	20 000 €
	Aménagements de gestion eaux pluviales					- €
	Gestion des eaux pluviales - divers	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
	Réaménagement rue de la chardonnière	- €		250 000 €	223 878 €	473 878 €
	Réaménagement impasse de la chardonnière			100 000 €	38 055 €	138 055 €
	Réaménagement rue de la chapelle	- €	440 000 €			440 000 €
	Déplacement des locaux des services techniques (construction neuve) *	- €	200 000 €	739 164 €		939 164€
	Entrées de porte en enrobé - Ecublé	- €				- €
	Réaménagement cœur Ecublé (malgouverne, bourse, calvaire, Gaston couté)	- €	120 000 €	300 000 €	298 139 €	718 139€
	Réaménagement rue du Dr Taugourdreau	400 000 €	258 273 €			658 273 €
	Aménagement placette St-Chéron	150 000 €				150 000 €
	Autres projets	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	600 000 €
	TOTAL	1 525 816,60 €	2 283 273,00 €	2 103 658,00 €	1 105 072,00 €	7 017 819,60 €

A l'issue de cette présentation, Madame le Maire rappelle également que, de manière plus générale, la commune va être confrontée à deux enjeux forts que sont la non-artificialisation des sols d'une part, et le logement d'autre part.

DCM 2023.07.04.04 : Délibération sur le périmètre de l'aménagement foncier de Boullay-les-Deux-Eglises/Puiseux/Tréon

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que trois procédures de remembrement sont actuellement en cours autour de Tremblay-les-Villages. Ces procédures portent, à titre principal sur les communes de Clévilliers, Boullay-les-Deux-Eglises et Saint-Sauveur-Marville.

Ces procédures d'aménagement foncier ont notamment pour objectif de réunir des parcelles agricoles afin de créer une cohérence territoriale entre la situation géographique d'un exploitant agricole et la situation des terres qu'il exploite. Cela a notamment pour conséquence de limiter les déplacements et donc les convois agricoles sur les routes.

Ce type de procédure amène également les collectivités concernées à s'interroger sur le maintien, la création ou la suppression de certaines routes et chemins.

Considérant la demande du Président du Conseil départemental, du 13 juin 2023 qui sollicite l'avis de la commune de Tremblay-les-Villages sur le mode d'aménagement foncier et le

5 rue de Châteauneuf

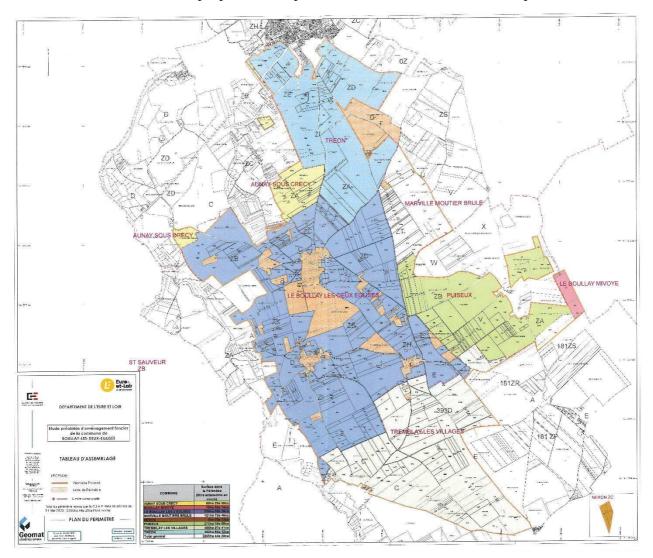
TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

périmètre correspondant, conformément à l'article L 121-14 II du Code rural et de la pêche maritime;

Considérant l'avis favorable de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES-PUISEUX-TREON sur la réalisation d'un second aménagement foncier, du 31 mai 2023,

Madame le Maire soumet la proposition de périmètre au vote du conseil municipal.



Pour : 17

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

5 rue de Châteauneuf

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

➤ **Décide** d'émettre un avis favorable à l'aménagement foncier sur le périmètre retenu par la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES-PUISEUX-TREON le 31 mai 2023.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le projet de réorganisation des services municipaux et mutualisations avec le SIVOM

Le projet en cause porterait sur la mutualisation de moyens entre la commune de Tremblay-les-Villages et le SIVOM Tremblay-Serazereux.

1. Les objectifs

Les objectifs visés sont les suivants :

Rendre l'administration communale plus efficace et plus efficiente. La commune bénéficie d'agents présentant un certain degré de spécialité dans leurs fonctions. L'objectif est donc de tirer parti de ces avantages.

Aborder les enjeux d'avenir (être à la hauteur d'une part le projet politique de l'équipe municipale et d'autre part les impératifs subis par la collectivité (enjeux climatiques, énergétiques, etc.))

Améliorer la qualité des services publics délivrés aux usagers.

2. Les moyens humains

Les moyens humains qui pourront être mis en œuvre à l'appui des objectifs énoncés sont ceux dont dispose la commune et dans une moindre mesure ceux du SIVOM Tremblay-Serazereux à savoir :

-	3 agents administratifs – cat. C	
-	0,5 agent administratif – cat. B	
-	1 agent administratif – cat. A	COMMUNE
-	1 agent France Services – cat. C	COMMONE
-	0,3 agent du patrimoine – cat. C	
-	3,28 agents techniques – cat. C	
-	0,57 agent administratif – cat. C	Gweet
-	0,5 agent administratif – cat. B	SIVOM



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

3. Les leviers et moyens d'action

a. Mutualisation de postes

Les services tels qu'ils sont structurés bénéficient, malgré la polyvalence des agents, d'une forme de spécialisation.

Un des objectifs va donc porter sur la mutualisation de certaines compétences entre le SIVOM et la commune.

L'audit RH réalisé en 2020 avait notamment fait transparaître la possibilité de mutualiser la partie RH et la partie comptable des deux structures.

Les deux agents actuellement en charge de ces sujets serait donc mutualisés sur ces postes.

Un agent actuellement communal serait alors en charge de l'ensemble des actes RH des deux collectivités ainsi que de toute la comptabilité d'investissement.

L'agent actuellement dédié au SIVOM serait chargé de l'ensemble de la comptabilité de fonctionnement de deux collectivités.

Il s'agit là du principal vecteur de mutualisation entre les deux collectivités.

Concernant les agents de restauration du SIVOM, il leur a été proposé de réaliser les hors d'œuvre pour les cérémonies officielles (11 novembre, cérémonie des vœux et 8 mai).

b. Créer un poste de DGS et de DGA commun

A l'heure actuelle la commune et le SIVOM sont pilotés au quotidien par deux secrétaires généraux différents dans les deux collectivités. Afin de renforcer le pilotage des deux structures, il pourrait être envisagé la création d'un poste unique de DGS pour les deux collectivités.

De la même façon un poste de DGA commun pourrait être créé pour les deux structures.

c. Rédaction d'un projet d'administration pour les deux structures

La rédaction d'un projet d'administration permettrait de formaliser les choix et les modalités qui vont contribuer à la mise en œuvre sur le terrain du projet politique des élus.

Ce projet a pour but de clarifier les objectifs de l'administration communale ainsi que les attentes qui existent à l'égard de l'administration communale.

d. Rédiger un projet de service

Ce projet de service concernerait certains services clés comme la mairie ou le centre de loisirs (déjà existant) afin de pousser plus loin la logique de projet d'administration.

e. <u>Détacher le plus possible les DGS/DGA des tâches du quotidien</u>

L'objectif visé est de recentrer l'équipe de direction sur les missions qui lui incombe réellement, à savoir la direction des services et la mise en œuvre des projets communaux.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

4. Les éléments de contexte

Un certain nombre d'éléments de contexte doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de la restructuration.

a. Vague de départs en retraite

La commune et le SIVOM vont connaître dans les années à venir une vague de départs en retraites d'agents administratifs et techniques.

b. Des points à renforcer au regard de l'existant

Un certain nombre d'axes ont été développés au cours de dernières années et qui nécessitent aujourd'hui de passer un temps plus important :

La gestion de la communication avec un développement du nombre de supports et du nombre de manifestations

La gestion des fêtes et cérémonies du fait d'un plus grand nombre de manifestations

La gestion immobilière du fait notamment de la part importante que prend la commune dans le fonctionnement de la maison médicale et en anticipant la salle intergénérationnelle

DIVERS

Expérimentation du dispositif d'identité numérique en Eure et Loir

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'ouverture d'une expérimentation dans trois départements, dont l'Eure et Loir, concernant la création d'une identité numérique pour les citoyens.

La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur les communes bénéficiant d'un dispositif de recueil pour les cartes d'identité et passeports car il nécessite une prise d'empreintes digitales.

Les communes concernées vont être sollicitées par l'Etat afin de savoir si elles souhaitent prendre part à l'expérimentation.

Rencontre annuelle des entreprises - 6 juillet 2023

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la rencontre annuelle des entreprises se tiendra le 6 juillet 2023 au sein de l'entreprise Clôtures et Jardin dans la ZA de la Vallée du Saule.

Cette rencontre permettra notamment de faire une visite de l'entreprise hôte et d'aborder des thèmes d'actualité en lien avec le développement économique.

Cette soirée est organisée en collaboration avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Réunion de la commission culture, fêtes et cérémonies – 8 juillet 2023



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Fête Nationale – 14 juillet 2023

COMPTES-RENDUS

<u>Comptes rendus</u> suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h05

Le Maire

Christelle MINARD

Le Secrétaire de séance

Marc RAVANEL

Christelle	Thibault	Annabel	Arnaud
MINARD	PELLETIER	DOS REIS	LEHERICHER
SAT			
Monique	Sébastien	Christine	Grégory
CUROT	RUFFRAY	LUCAS	MAIN
		Pouvoir à S.RUFFRAY	
Anthony	Franck	Amélie	Marc
GAUTIER	CHARON	JOURNAUX	RAVANEL
Pouvoir à C. MINARD			W
Barbara	Nathalie	Françoise	Alain-Michel
LOCHET	GANDON	FERNANDES	BERY
ABSENTE		Pouvoir à G. MAIN	
Sophie	Bruno	Lucie	
HALLAY	FAUCHEUX	BOULANGER	
	ABSENT	Pouvoir à F. CHARON	